

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 NOVEMBRE 2022

Le sept novembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-six octobre deux mille vingt-deux, s'est assemblé Espace René-Cassin, salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur François BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, Maire.

Etaient présents (25) :

M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, MME MÉRIADEC, M. BROUNAIS, MME CURAUDEAU, M. MONNIÉ, MME DOUSSET, M. BIHAN, MME LALLEMAND, M. BERTHOU, M. GAVOUYÈRE, MME SÉROT, MME TEILLET, M. LÉCUYER, M. PLAINEAU, M. LE COZ, MME BRIZARD, MME FOURAGE, M. LE CAM, M. MOUSSU, M. DRÉAN, M. LABARRE, MME FOURNIER, MME PÉRESSE, MME DELERUE, MME PAQUET.

Absents, excusés et représentés (4) :

M. GOUPIL a donné pouvoir à MME FOURAGE  
MME MERLET a donné pouvoir à MME MÉRIADEC  
MME KERFOURN a donné pouvoir à M. BERTHOU  
M. MICHENOT a donné pouvoir à MME PAQUET

Absents (0) :

Secrétaire de séance : MME LALLEMAND

## **ORDRE DU JOUR**

### **❖ Informations**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre 2022.  
Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.

### **❖ Finances et Ressources Humaines**

2022-63/ Admissions en non-valeur.

### **❖ Urbanisme**

2022-64/ Suppression d'une servitude de passage : parcelle cadastrée AA533.

2022-65/ Avenant de prolongation du marché de mission de conseil en architecture.

### **❖ Petite Enfance - Enfance - Jeunesse**

2022-66/ Demande de subvention de projet du multi accueil « Le Bac à Sable ».

2022-67/ Actualisation de la convention « bassin mobile ».

### **❖ Culture, démocratie participative, manifestations**

2022-68/ Attribution d'une subvention de projet à l'école de musique - Spectacle de fin d'année.

2022-69/ Attribution d'une subvention de projet à l'A.P.V.R. - Anniversaire des 20 ans de l'association.

2022-70/ Attribution d'une subvention de projet à Cap Ô Pellerin - Marché de Noël.

### **❖ Questions et informations diverses**

Présentation de l'étude urbaine.

Présentation des nouveaux critères de subvention.

## Informations

### **1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 septembre 2022.**

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:02:10

*Monsieur le Maire met au vote l'approbation du procès-verbal.*



Pas d'intervention ni de débat.

*Le procès-verbal est approuvé par :*

*21 voix pour*

*M. BRILLAUD de LAUJARDIÈRE, MME MÉRIADEC, MME CURAUDEAU, M. MONNIÉ, MME DOUSSET, M. BIHAN, M. BERTHOU, M. GAVOUYÈRE, MME SÉROT, MME TEILLET, M. LÉCUYER, M. PLAINEAU, M. LE COZ, MME BRIZARD, MME FOURAGE, M. MOUSSU, M. DRÉAN, M. LABARRE, MME FOURNIER, MME PÉRESSE, MME PAQUET.*

*Pour information :*

*Elu(e)s n'ayant pas pu prendre part au vote du fait de leur absence lors du conseil municipal du 7/11/2022 : M. GOUPIL, MME MERLET, M. MICHENOT.*

*Elu(e)s n'ayant pas pu prendre part au vote du fait de leur absence lors du conseil municipal du 19/09/2022 : M. BROUNAIS, MME LALLEMAND, M. LE CAM, MME KERFOURN, MME DELERUE.*

### **2/ Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal.**

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:02:48

*Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises par délégation du conseil municipal.*



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:03:20 portant notamment sur : la gratuité des salles municipales.

## Finances et Ressources Humaines

### **2022-63/ Admissions en non-valeur.**

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:09:47

*Monsieur Monnié présente les titres non recouvrables par la trésorerie de Saint-Herblain.*

 Pas d'interventions ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité*

## Urbanisme

### **2022-64/ Suppression d'une servitude de passage : parcelle cadastrée AA533.**

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:11:14

*Madame Dousset propose la suppression d'une servitude de passage entre les parcelles AA531 et AA533.*

 Pas d'intervention ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accepter la suppression de la servitude susmentionnée, tant sur la partie faisant de la parcelle AA533 le fond dominant, que pour la partie faisant de la parcelle le fond dominé. Dans le cas où des frais seraient à verser, ceux-ci seront à la charge du propriétaire de la parcelle AA531, partie ayant sollicité la suppression de la servitude ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'acte à venir.

*Approuvé à l'unanimité*

**2022-65/ Avenant de prolongation du marché de mission de conseil en architecture.**

🗨️ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:13:25

*Madame Dousset expose qu'il est nécessaire de prolonger la convention passée avec Nantes Métropole actant la création d'un groupement de commande portant sur des prestations de conseils en architecture.*



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:16:25 portant notamment sur : la protection du patrimoine ; l'intervention de l'architecte conseil.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver l'avenant N°1 portant prolongation jusqu'au 31/12/2023 de la convention du groupement de commandes pour des prestations de conseils en architecture entre les villes de Nantes, Bouaye, Bouguenais, Couëron, La Chapelle-sur-Erdre, Le Pellerin, les Sorinières, Mauves-sur-Loire, Orvault, Saint-Sébastien-sur-Loire et Vertou ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité.*

**Petite enfance - Enfance - Jeunesse**

**2022-66/ Demande de subvention de projet du multi accueil « Le Bac à Sable ».**

🗨️ Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:19:35

*Madame Mériadec présente la demande de subvention.*



Pas d'intervention ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la subvention de projet allouée à l'association du Bac à sable pour un montant de 500 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse, à signer ladite convention, les avenants et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité.*

**2022-67/ Actualisation de la convention « bassin mobile ».**

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:21:23

*Madame Mériadec expose que la commune a confié la gestion de l'apprentissage de la natation en milieu scolaire à l'association « Nantes Natation » via une convention qui doit être renouvelée.*



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:25:23 portant notamment sur : les discussions entre les collectivités pour une piscine intercommunale ; le projet de bassin mobile ; les autres usages du bassin et son utilisation en période de canicule.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention définissant les moyens mis en œuvre pour mettre en place l'apprentissage à la natation en milieu scolaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjointe déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse, à signer ladite convention, les avenants et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité.*

**Culture - Démocratie Participative - Manifestations**

**2022-68/ Attribution d'une subvention de projet à l'école de musique - Spectacle de fin d'année.**

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:30:00

*Monsieur Brounais présente la demande de subvention de projet de l'école de musique.*



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:31:15 portant notamment sur : la nature de la demande de subvention ; la date de dépôt de la subvention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le montant de la subvention de projet allouée à l'école de musique pour un montant de 90 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer les conventions et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé par 27 voix pour et 2 abstentions (M. Le Coz et M. Plaineau)*

**2022-69/ Attribution d'une subvention de projet à l'A.P.V.R. - Anniversaire des 20 ans de l'association.**

📺 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:35:00

*Monsieur Brounais présente la demande de subvention de projet de l'APVR.*



Pas d'intervention ni de débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le montant de la subvention de projet allouée à l'A.P.V.R. d'un montant 240 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer les conventions et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Approuvé à l'unanimité.*

**2022-70/ Attribution d'une subvention de projet à Cap Ô Pellerin - Marché de Noël.**

📺 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:36:00

*Monsieur Brounais présente la demande de subvention de projet de Cap Ô Pellerin.*



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:37:33 portant notamment sur : l'organisation du marché de Noël de Cap O Pellerin ; le nombre important de marché de Noël sur la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver le montant de la subvention de projet allouée à Cap Ô Pellerin d'un montant de 3 500 euros ;
- d'approuver la convention de partenariat ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, à signer les conventions et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Par 25 voix pour et 4 abstentions (Mme Péresse, M. Labarre, Mme Paquet et M. Michenot).*

## Questions et informations diverses

### **Présentation de l'étude urbaine.**

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 00:46:40

*Madame Dousset présente l'étude urbaine « Cœur de bourg, couler de ville ».*



Interventions et débat visibles sur la vidéo en ligne à partir de 00:56:24 portant notamment sur : l'intégration des projets actuels dans l'étude urbaine ; la temporalité de l'étude.

### **Présentation des nouveaux critères de subvention.**

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:02:05

*Monsieur Plaineau, Monsieur Dréan et Madame Paquet présentent les nouveaux critères de subvention.*



Pas d'intervention ni de débat.

## QUESTIONS ORALES

### **Question du Groupe Nouvel Elan**

Question n°1 au sujet d'un vœu en soutien au femmes iraniennes.

Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:20:58

*« Serait-il possible d'envisager la rédaction commune d'un vœu en soutien aux femmes iraniennes qui luttent pour la reconnaissance de leurs droits à la liberté ? »*



Réponse de Monsieur le Maire sur la vidéo en ligne à partir de 01:21:25 portant notamment sur : l'acceptation de principe du vœu ; la rédaction du vœu par le groupe Nouvel Elan ; le travail commun sur le texte en commission.

## Question du Groupe Alternative Écocitoyenne Pellerinaise

Question n°1 au sujet du plan communal de transition écologique et énergétique.

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:22:20

*« AEP a participé aux deux réunions organisées en octobre pour mettre en place, sous l'égide de la Métropole, un plan de sobriété énergétique pour la commune cet hiver. Nous vous remercions de l'invitation. Les échanges ont été intéressants. Cependant, maintes fois au cours de ce mandat, nous avons questionné la majorité et sommes intervenus en conseil ou dans nos tribunes pour connaître le plan communal de transition écologique et énergétique. Nous n'avons jamais reçu de réponses à la hauteur des enjeux. Maintenant que le contexte international a évolué, maintenant que les conséquences du dérèglement climatique sont connues, documentées et partagées, maintenant que les prix de l'énergie sont pleins d'incertitude, pouvez-vous maintenir ces réunions à une fréquence régulière afin de préparer la commune, de travailler avec les habitants, les usagers, les associations et bâtir des scénarios d'adaptation et un plan d'actions à court et moyen termes ? Nous attendons une réponse claire et engageante. Nous pensons en particulier à nous préparer à l'hiver 2023-2024, période qui verra, pour la commune, la renégociation des prix d'achat de l'électricité et du gaz avec toute l'incertitude financière que cela engendrerait. Gouverner, c'est prévoir et ne rien prévoir, c'est courir à sa perte. »*



Réponse de Monsieur le Maire sur la vidéo en ligne à partir de 01:23:46 portant notamment sur le fait que : les questions orales ne sont pas des tribunes et doivent être plus synthétiques ; les réunions sur la sobriété énergétique vont se poursuivre et un calendrier sera transmis.

## Question du Groupe Nouvel Elan

Question n°2 au sujet des Celtomania.

 Visible sur la vidéo en ligne à partir de 01:25:20

*« Pourriez-vous nous indiquer pour quelle raison la ville du Pellerin ne propose pas de spectacle pendant les Celtomania cette année ? Chaque programmateur est libre de proposer un artiste de son choix, et selon les moyens dont il dispose. Nous aurions pu éventuellement en échanger en commission, mais cela n'a malheureusement pas été le cas. D'ailleurs, pouvez-vous préciser quelles seront les prochaines manifestations culturelles prévues d'ici à la fin de l'année ? »*



Réponse de Monsieur Brounais sur la vidéo en ligne à partir de 01:25:45 portant notamment sur le fait que : la question a déjà été abordée il y a un an et qu'il a été décidé de privilégier le festival de Jazz.

Fin de la séance à 20h30

Fait au Pellerin,

Valérie LALLEMAND,  
7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,  
Déléguée au commerce et à l'artisanat

